

ABONNEMENTS:

Édition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Édition Hebdomadaire:	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LORD HALDANE

SON DISCOURS AU BARREAU

La presse de langue anglaise, des deux côtés de l'océan, fait grand état du discours prononcé, avant-hier, par le haut-chancelier d'Angleterre. Elle a raison; le discours en vaut la peine.

La plupart des journaux — ceux de Londres surtout, toujours préoccupés des bonnes grâces du peuple américain — soulignent particulièrement les passages qui ont trait aux relations entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. C'est pourtant la partie la moins originale et la moins intéressante, et aussi la plus discutée.

Le message du roi, qui a, paraît-il, provoqué dans l'auditoire plus d'applaudissements que tout le reste, n'est que la formule très banale, usitée dans toutes les occasions de ce genre.

Quant à l'évolution que lord Haldane a signalée et qui tend à uniformiser les mœurs, les habitudes, la mentalité générale des peuples anglais, américain et canadien, ce n'est pas un bien sans mélange.

Comme obstacle aux conflits violents entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, c'est excellent. Les Canadiens, britanniques par leur nationalité et américains par leur situation géographique, ne peuvent que se réjouir de tout ce qui tend à établir une paix durable entre l'Empire britannique et la République américaine.

Mais dans l'ordre politique, social et intellectuel, cette uniformisation, beaucoup plus rapide et générale entre les Etats-Unis et le Canada qu'entre l'Angleterre et les Etats-Unis, constitue, avec l'immigration étrangère, le péril le plus sérieux qui menace la nationalité canadienne. Elle tend aussi à atrophier le caractère particulier des races-mères du Canada et à priver l'esprit humain de l'appoint précieux que lui apporte chaque groupe ethnique dont l'individualisme se développe sur son propre fond.

Naturellement, les circonstances ne permettaient guère à lord Haldane de signaler ces inconvénients; mais il est bon d'y songer en lisant ce que l'on peut appeler les accessoires diplomatiques de son discours.

Sur le fond et la substance de ce beau travail, il n'y a guère que des éloges à faire et d'utiles leçons à déduire. C'est l'expression discrète, élogieuse, sobre et bien nourrie en même temps, de pensées fortes et saines. C'est une œuvre de haute moralité sociale, qui porte la marque d'une profonde culture intellectuelle et d'un idéalisme élevé et pratique.

Le texte de ce discours, ou une traduction bien faite, devrait être entre les mains de tous les avocats, de tous les juges, de tous les hommes qui peuvent exercer une action publique au Canada, ou de ceux qui travaillent à la formation des intelligences.

La partie historique et légale est particulièrement intéressante. Elle démontre qu'aucun homme de loi, en pays britannique surtout, ne possède les éléments de la science légale s'il ne connaît à fond, non seulement l'histoire du droit proprement dit, mais l'histoire du peuple pour qui et par qui les lois sont faites.

Ainsi que le haut-chancelier le dit avec tant de justesse, «la plupart des lois anglaises sont faites par ceux qui les pratiquent avant même qu'elles ne soient incorporées dans les codes».

Ceci est vrai du droit privé, et plus encore peut-être des lois et des usages constitutionnels. Le droit public anglais est un organisme toujours vivant, qui évolue et se transforme sans cesse, indépendamment des textes. Quelques-uns des principes essentiels de la constitution britannique n'ont jamais reçu la forme légale. Maintes lois écrites ont cessé d'exister sans même que le parlement ait pris la peine de les abroger.

Ceci est aussi vrai au Canada qu'en Angleterre.

Le magistrat ou le praticien qui croit connaître la constitution au Canada, parce qu'il possède à fond le texte du statut appelé «l'Acte de l'Amérique britannique du Nord», et qu'il dissèque à la loupe chacun de ses articles, n'est qu'un âne, s'il ignore l'origine des pouvoirs publics, modélés sur la constitution britannique, et les circonstances particulières qui ont précédé et entouré la signature du pacte fédéral. En d'autres termes, il doit connaître à fond l'histoire d'Angleterre et l'histoire du Canada.

Il faut bien l'avouer, l'enseignement de cette histoire, fait de manière à inculquer à la jeunesse canadienne la connaissance véritable des droits et des obligations du peuple canadien, est déplorablement défectueux, ou plutôt inexistant, dans nos maisons d'enseignement secondaire et supérieur, anglaises comme françaises.

La plupart des hommes qui font les lois et les appliquent, au Canada, ignorent les principes fondamentaux et les racines historiques de notre constitution.

Cette lacune est particulièrement frappante dans notre province à cause de la double origine de nos lois. Nos juristes consultent les plus remarquables droit forgers dans la connaissance du Code Napoléon, du vieux droit coutumier français et de la jurisprudence des tribunaux de France. Combien ont étudié les éléments de notre droit constitutionnel, suivant la méthode historique préconisée par lord Haldane?

Ce défaut est d'autant plus regrettable que les avocats sont pratiquement les maîtres des parlements, au Canada. Le haut-chancelier l'a signalé en rappelant aux membres du Barreau l'étendue de leurs responsabilités publiques.

Il y a déjà quarante ans, sir John A. Macdonald disait que le Barreau constitue l'aristocratie du Canada. Au sens politique du mot, c'est vrai.

Or, toute aristocratie qui n'exerce pas son influence pour le bien de la nation, abaisse l'esprit public. Tout le bien qu'elle ne fait pas est remplacé par le mal qu'elle fait ou laisse faire.

Comme individus, ou dans l'exercice de leur profession, les avocats canadiens occupent, dans l'ensemble, une situation enviable. En dépit des lardons faciles qu'on leur lance, ici comme ailleurs, il n'y a pas plus d'avocats fripons que de financiers véreux ou de médecins charlatans. Ils comptent dans leurs rangs quelques-uns des hommes les plus honorables et les plus distingués du pays.

Mais dans la vie publique ont-ils joué le rôle que les conditions du pays leur assignent? Ne sont-ils pas largement responsables de nos mauvaises mœurs politiques, de l'absence de convictions sérieuses, de l'esprit de parti violent et étroit, de l'affaiblissement du sens moral, du mépris du serment, de l'impunité des malfaiteurs publics, de la sophistication chicanière des débats parlementaires? N'ont-ils pas employé habituellement leurs lumières et les ressources de la procédure à justifier les pires iniquités, à violer les contrats les plus sacrés, à favoriser la corruption électorale et administrative? N'ont-ils pas été les instruments des plus mauvaises œuvres des partis plutôt que les défenseurs de l'ordre social, les protecteurs de la constitution et les conseillers vigilants de la nation?

C'est dans cet ordre d'idées surtout que les enseignements de lord Haldane devraient être lus, médités et pratiqués par les magistrats, les avocats, les étudiants et ceux qui les forment et les dirigent.

Du reste, les conseils du haut-chancelier ne s'adressent pas seulement aux hommes de loi. S'élevant au-dessus des frontières des classes professionnelles ou sociales, il a fait une dissertation fort intéressante et instructive sur le devoir qui s'impose à tout homme vivant en société. C'est peut-être le passage de son discours qui dénote les conceptions les plus élevées et la culture la plus complète. Il a signalé le côté faux de la thèse de Rousseau, et plus encore des déductions que ses disciples en ont tirées. Il a démontré que les devoirs publics de chaque homme ne résultent pas seulement d'un contrat social qui peut être abrogé ou modifié à la fantaisie de chacun, mais de la subordination de tout être humain aux intérêts supérieurs de la nation et de la société. Pour le plein exercice de ces devoirs, la sanction des lois écrites est nécessairement impuissante; et la conscience individuelle, dépourvue de critérium général et de sanction, n'y suffit pas non plus. Cet aveu, chez un homme de loi, de formation protestante, est remarquable.

Pulsant dans les trésors de son éducation allemande, lord Haldane met sa confiance dans la pratique commune d'une règle de conduite, «plutôt morale que légale, et comprenant toutes les obligations du citoyen qu'il est de mauvais aloi ou «not the thing» de violer.» Les Allemands, paraît-il, ont trouvé un mot scientifique pour cela: «sittlichkeit».

N'est-ce pas, tout simplement, en langage vulgaire, une combinaison de la conscience, de l'amour-propre et de l'intérêt?

La sanction de cette morale commune, lord Haldane la trouve dans l'influence réflexe de l'opinion générale sur les individus et dans la différence de l'attitude que la communauté adopte à l'égard de ceux qui violent cette règle de conduite et de ceux qui l'observent.

C'est là le point faible de la doctrine de l'éminent homme d'Etat. Dans des conditions normales de société, en temps ordinaire, cette

sanction peut, à la rigueur, suffire à réprimer les pires excès. Elle empêche peut-être la violation générale des règles sociales essentielles. Elle crée une sorte de vertu sociale, moyenne et plutôt passive qu'active. Il est douteux qu'elle stimule l'exécution des devoirs positifs et supérieurs et des sacrifices héroïques. Or, l'accomplissement répété de ces devoirs et de ces sacrifices est la condition essentielle de la conservation et du progrès des sociétés. L'égoïsme, qui est le fond de tout être humain, n'appelle-t-il pas sans cesse une réaction beaucoup plus énergique que l'opinion commune, fort portée à couvrir de son indulgence les faiblesses, les lâchetés, les trahisons mêmes, qui flattent les passions communes? Et puis, dans les moments de crise, cette opinion commune a d'étranges égarements. A certains moments, il est de bien meilleur ton de faire mal que bien. «La chose à faire», selon l'opinion commune, c'est précisément celle qu'il faut éviter.

Prenez, par exemple, le fléau du malthusianisme, le «suicide de la race». Il ne paraît pas que la *sittlichkeit* ou la morale de bon ton suffise à l'enrayer en France, aux Etats-Unis ou dans l'Ontario.

Ma science philosophique est, je le confesse, presque aussi rudimentaire que mon vocabulaire allemand; mais j'incline à croire que la vraie formation chrétienne des sociétés offre encore plus de garanties de bon ordre, de progrès et d'accomplissement du devoir social que la *sittlichkeit*.

L'origine, au fond, est la même, puisque c'est tout simplement l'observance des lois sociales, mais avec la foi vivante comme inspiration et comme sanction, dans le second cas, et une simple philosophie naturelle dans le premier.

Naturellement, j'ai dit une *vraie* formation chrétienne; c'est-à-dire autre chose et plus que la pratique de certains actes extérieurs de religion, à certains jours ou en certains endroits.

Il faut bien avouer que l'application des principes du christianisme à la vie sociale ne se pratique guère plus, au Canada, que le véritable enseignement de l'histoire.

Que de braves gens — de bonnes bêtes, devrais-je dire, — qui compensent par une foule de pratiques de dévotion tous les crimes sociaux qu'ils commettent d'un bout à l'autre de leur vie, ou dont ils se font les complices avec une candeur d'âme toute païenne.

A ceux-là, assurément, un peu de *sittlichkeit* ne ferait pas de mal.

Je ne m'attarderai pas à analyser les applications que lord Haldane a faites de sa thèse aux rapports entre nations. Il a, naturellement, été assez bref sur ce point et plutôt vague, sauf en ce qui concerne les liens qui unissent les deux grandes nations anglophones.

Notons en passant la franchise avec laquelle il a marqué le caractère fort indéfini de la fameuse «entente cordiale» entre la France et l'Angleterre.

«Il n'y a pas de convention relative à la guerre», affirme le haut-chancelier, qui confirme en ceci une déclaration assez récente de M. Asquith. «Il a grandi, entre la France et l'Angleterre, un sentiment nouveau qui forme un lien réel. Ce sentiment est encore récent. Il peut rester stationnaire ou diminuer. Il peut aussi progresser et s'accroître; et il est tout à fait désirable qu'il soit ainsi».

Ces paroles prudentes démontrent une fois de plus le danger et la folie, que nous avons maintes fois signalés, des appels enflammés faits aux Canadiens-français pour les entraîner dans la participation aux armements impériaux, sous prétexte qu'en aidant à l'Angleterre, ils «sauveront» la France en même temps.

En résumé, durant son bref séjour au Canada, le haut-chancelier de l'Empire a prononcé des paroles lumineuses; il a fourni aux Canadiens qui savent lire et penser mûrement à maintes réflexions salutaires. Tous les esprits ouverts et désintéressés lui en doivent une sincère reconnaissance.

Henri BOURASSA.

Les initiatives heureuses

UNE «MAISON DES OUVRIERS»

Le *Devoir* signalait hier la façon triomphale dont les ouvriers des Trois-Rivières ont célébré la Fête du Travail. Il peut être intéressant d'y revenir, car la manifestation fut remarquable à plus d'un titre. Elle affirme d'abord la puissance d'ouvriers qui sont non seulement catholiques, mais *catholiquement* organisés; elle souligne ensuite ce fait important que ces ouvriers ont déjà trouvé le moyen de se mettre *chez eux*, et d'élever un édifice qui ne pourra manquer d'être un foyer d'action féconde.

La Corporation *Ouvrière Catholique* date de quelques mois à peine; elle a enrôlé près d'un millier de travailleurs qui se sont immédiatement constitués en syndicats professionnels. En même temps qu'elle s'occupe à organiser et à fortifier ces syndicats, elle bâtitait cette Maison des Ouvriers qui est aujourd'hui l'un des beaux édifices de la ville.

On peut déjà prévoir le rôle que jouera la Maison des Ouvriers. Elle sera, en même temps qu'une sorte de foyer familial, favorable aux causeries intimes, un centre d'action professionnelle et de culture générale pour les travailleurs.

Dès la fin de ce mois on y commencera une série de conférences sur les questions les plus aptes à intéresser les ouvriers. Il semble à peu près assuré que le Conseil des Arts et Métiers y fera donner, cet hiver, ses différents cours; et cela est très juste puisque ces cours sont destinés aux travailleurs. A la Maison des Ouvriers ils seront sûrement suivis par beaucoup de gens qui ne songeraient pas à se rendre ailleurs.

Et ce n'est pas tout: la Maison abrite déjà un bureau de placement qui rend des services considérables et une caisse populaire de crédit à laquelle se rattachent un grand nombre de caisses scolaires. On y installera bientôt une bibliothèque sociale et professionnelle. Avec le temps, il se créera ainsi toute une série d'organismes destinés à améliorer le sort des travailleurs.

Les ouvriers bénéficieront du double avantage de l'association et du contact quotidien. Toute une série de projets ont déjà germé dans les causeries de ces jours derniers.

Sans doute, le tout n'est pas de faire des projets, et les réalisations sont souvent difficiles; mais les membres de la Corporation savent que leur œuvre exige beaucoup de persévérance et une ténacité peu commune. Ils ont prouvé déjà qu'ils possèdent l'une et l'autre et ils viennent de sentir leur force comme jamais ils ne l'avaient éprouvée auparavant.

On a donc toutes les raisons d'envisager l'avenir avec confiance.

visager l'avenir avec confiance.

Répétons, pour ceux qui tiennent à avoir des chiffres précis, que la Maison des Ouvriers est un bel édifice à trois étages, avec soubassement en ciment, de 40 pieds par 70, situé au cœur même de la ville des Trois-Rivières, à deux pas de la cathédrale. Dans cet édifice sont aménagés de grandes salles publiques, des salles pour les réunions de syndicats, les bureaux de la Caisse Populaire et de placement, en même temps qu'une salle de gymnastique, des douches, etc. On estime que cet édifice coûtera, à part le terrain gracieusement offert par l'évêque, de \$15,000 à \$16,000.

Ce sera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

On fera le centre d'une puissante action économique et sociale, non seulement dans la ville des Trois-Rivières, mais dans toute la région avoisinante.

cielle, ils empruntent une valeur particulière.

Seulement, gardons-nous de nous payer de mots. Ce sont les actes qui comptent et nous voudrions que M. Borden s'en rappelle davantage à l'occasion. Ce n'est pas par des mots que l'ennemi fut repoussé il y a un siècle. Si nos pères s'étaient contents de sympathiser théoriquement avec le pouvoir nouveau en 1812 et 1813, le Canada serait-il aujourd'hui encore possession britannique? On peut en douter. C'est par des actes, l'oubli de la défaite récente, comme le dit M. Borden, le sacrifice de leur repos pour tant bien gagné après les luttes de 1760, le dévouement à la Couronne, etc., que nos pères montrèrent leur sincérité. Et puisque ces actes nous ont donné le droit à l'égalité garantie plus tard par la constitution, qu'on cesse de nous la marchander et même, en certains cas, de nous la refuser. Nous ne demandons rien de plus.

Jean DYMONT.

BILLET DU SOIR.

Philosophie cynique.

Un helléniste de mes amis qui passe son temps à farfouiller dans les ouvrages des Cyniques vient de me donner communication d'une pièce qui, à raison des anachronismes qu'il y trouve, pourrait bien être apocryphe. Je la publie tout de même à titre de curiosité. C'est un philosophe de la secte nommée plus haut qui répond à un questionnaire:

— Pourquoi les maris chauves sont-ils plus enclins que les autres à faire montre d'une humeur battueuse?

— Parce qu'ils n'ont plus de cheveux à perdre.

— Qu'est-ce qu'un mysoïgne?

— Un martyr qui n'est ni un stoïcien ni un muet, ou encore un profond philosophe qui met à profit les bêtises des autres, et le leur dit.

— Qu'est-ce qu'un polygame?

— Un veuf débilaire qui n'a pas achevé sa première femme; un faiseur de compromis qui préfère la tyrannie successive de plusieurs à la tyrannie d'une seule; un insensé qui a la manie des comparaisons oïseuses.

— Qu'est-ce qu'un galant homme?

— Dans le célibat, c'est un menteur sûr de son pardon; dans le mariage un menteur qui a besoin d'être pardonné.

— Que faut-il faire pour être heureux en ménage?

— Songer qu'on ne va en enfer qu'une fois, en ce monde ou dans l'autre.

P. C. C.

P. S. — Est-ce assez idiot?

NEMO.

Sur le Pont d'Avignon...

La célébration de la Fête du Travail, à Montréal, s'est signalée cette année surtout par le nombre d'hommes ivres rencontrés dans les rues.

Il faudra venir à fermer les buvettes ce jour-là, si l'on veut donner un jour de congé aux pauvres femmes qui se font rouler de coups par des maris pris de boisson.

L'Académie française, dans la rédaction de son dictionnaire, en est rendue au mot *dictionnaire*. Un journal de Paris dit à ce sujet que les statisticiens estiment que l'Académie finira son dictionnaire en 3,298 ans.

Mais l'Académie n'est-elle pas immortelle? Que lui fait le temps?

Une dépêche de M. Harcourt, le secrétaire des colonies anglaises, déclare que le ministre britannique n'ont droit au titre d'honorables que pendant la durée de leurs fonctions.

Il est temps qu'on limite le nombre de ceux qui ont droit au titre de «honorables». Au train où va la politique, il y a des nombres d'honorables... et peu de gens d'honneur.

M. Armand Lavergne doit publier ces jours-ci son journal hebdomadaire, le *Franc-Parler*, qui révélera des scandales, paraît-il, dans le monde politique.

Il ne manquera certes pas de matériel pour faire, comme on dit dans les journaux, d'excellente copie.

Il est fâcheux que les ministres français du ministère Borden, invités à participer à la pose de la pierre angulaire, du monument à Cartier, n'aient pas délégué, pour les représenter, soit M. Bruno Nantel, soit M. D.-O. L'Espérance.

Le premier aurait eu l'occasion de faire enfin son premier discours, et le second, celle de prouver comme il est éloquent: les électeurs de Montigny sont seuls à le savoir, et encore!

A quand la reprise du procès Laminière?

A quand le retour de M. Coderre?

M. Taft disait hier à l'Association du Barreau Américain que les magistrats, aux Etats-Unis, devraient être nommés à vie, et inamovibles.

C'est le principe reconnu au Canada. Et nous nous en trouvons bien. Mais il faudrait décréter que, dorénavant, les magistrats seront nommés sur recommandation du Barreau dont ils font partie. Ceci nous éviterait des nominations de politiciens, et il faudrait autre chose qu'un politicien, pour administrer la justice.

Le Veilleur.

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTRÉAL

TÉLÉPHONES:

ADMINISTRATIF: Main 7461

RÉDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

A LA MEMOIRE DE CARTIER

CEREMONIE DE LA POSE DE LA PIERRE ANGULAIRE DU MONUMENT CARTIER

Elle s'est déroulée en présence de personnalités politiques canadiennes et d'un ancien président des Etats-Unis

LES DISCOURS

Par la belle tombée de l'après-midi d'hier, une après-midi comme septembre seul en donne; à l'ombre de ce Mont-Royal si poétiquement «dominateur» de la métropole commerciale du Canada, devant un auditoire d'environ huit mille personnes, Son Excellence sir Charles Fitzpatrick, administrateur du Dominion en l'absence de Son Altesse Royale le duc de Connaught, a présidé la pose de la pierre angulaire du monument élevé à la mémoire de sir George-Etienne Cartier père de la Confédération.

La cérémonie fut impressionnante en ce qu'elle avait réuni, sur une même estrade, nombre de nos citoyens distingués sans compter des invités de marque.

En effet, sur cette estrade décorée avec goût de drapeaux anglais, français, américains et irlandais, couverte de banderoles tricolores d'où se détachaient les armoiries de Cartier, du Dominion et de la ville de Montréal, on remarquait, aux côtés de M. Eugène W. Villeneuve, président du Comité du Centenaire, sir Charles Fitzpatrick, juge en chef de la Cour Suprême et administrateur du Canada; M. R. L. Borden, premier ministre du Dominion; François Langelier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec; Sir Paul Bruchési, archevêque de Montréal; M. W. Taft, ancien président des Etats-Unis; M. C. J. Doherty, ministre de la Justice; sir Alexandre Lacoste, Son Honneur le maire Lavallée et messieurs les commissaires de la ville, les présidents du Board of Trade, de la Chambre de Commerce de Montréal, de la Chambre de Commerce française; le bâtonnier du Barreau de Montréal; M. Rodolphe Lemieux, représentant sir Villaurier; M. le Chanoine Dauth, vice-recteur de l'Université-Laval; M. le principal Peterson, de l'Université McGill; M. T. J. Bisailon, C.R., ancien bâtonnier; M. Charles Beaulieu, C.R., M. A. Labelle, C.R., et nombre d'autres.

La famille Cartier était représentée par M. Jacques Cartier, de Saint-Antoine, neveu de sir George-Etienne, M. E. J. Lusignan et Madame Desrosiers.

Aux nombreux habits des messieurs se mêlaient les coquettes toilettes de plusieurs centaines de dames.

Le premier discours fut celui de M. le maire Lavallée. On en lira plus loin une traduction, car M. le maire a parlé en français. Il a été suivi de la musique des «Royal Highlanders», invités et membres du comité du centenaire, descendant de l'estrade afin de procéder à la pose de la pierre angulaire.

On déposa d'abord dans une cassette de plomb une copie de tous les journaux en publication à Montréal et la proclamation suivante:

En ce deuxième jour de septembre, dans l'année de N. S. 1913 dans la troisième année du règne de notre très gracieux roi Georges V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des colonies britanniques par delà les mers, défendeur de la loi, empereur de l'Inde le Dominion du Canada, étant gouverné par le field-marshal Sa Royale Altesse, le duc de Connaught et Stratmar, le très Hon. Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme administrateur du Dominion à cette date, le très honorable Robert Lair Borden, premier ministre du Canada, l'honorable Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec, l'honorable Sir John A. Macdonald, premier ministre d'Ontario, l'honorable G. W. Murray, premier ministre de la N.-Ecosse, l'honorable M. Fleming, premier ministre du N.-Brunswick, l'hon. Sir R. Roblin, premier ministre du Manitoba, l'hon. Sir H. McMillan, premier ministre de la Colombie Britannique, M. Paul Bruchési, archevêque de Montréal, etc., etc., l'hon. Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, et administrateur du Canada, ont déclaré la première pierre de ce monument commémoratif national, en reconnaissance des services publics éminents rendus par Sir George-E. Cartier, baronnet et pour commémorer le centenaire anniversaire de sa naissance, le 6 septembre 1814.

LE CONGRES DE L'ASSOCIATION DU BARREAU AMERICAIN

A LA SEANCE D'HIER, L'ANCIEN PRESIDENT TAFT SE PRONONCE EN FAVEUR DE L'INAMOVIBILITE DES JUGES. — LA COMMISSION DE REFORME LEGALE DECIDE QU'IL N'Y A PAS LIEU DE FAIRE DES CHANGEMENTS AUX REGLEMENTS ACTUELS.

Les délégués appuient à l'unanimité le projet de célébration du centenaire de la Paix. — La loi des brevets. — Le pouvoir des professeurs de droit. — Interviews d'un contemporain de Lincoln et d'un dirigeant du mouvement politique américain.

Le choix des juges

M. W. TAFT, DANS UN DISCOURS AU CONGRES AMERICAIN DU BARREAU, SE DECLARE CONTRE L'ELECTION DES MAGISTRATS ET POUR LEUR NOMINATION PAR LE POUVOIR EXECUTIF.

L'ex-président a fait un discours en faveur de la nomination des juges par le pouvoir exécutif, à la séance d'hier soir, à l'Association Américaine du Barreau. Si, dit-il, la magistrature n'est pas pour le peuple une bonne chose, c'est parce que le peuple s'est adapté à ses besoins et a tiré un bon parti d'un mauvais système.

La division du gouvernement en trois branches: la branche exécutive, la législative et la judiciaire, la séparation de ces deux dernières, est sage, comme le prouve l'expérience des Etats-Unis, de l'Angleterre et de tous les pays où flotte le drapeau de la loi. Dans un gouvernement populaire le problème le plus difficile est de trouver la meilleure méthode de nomination des juges. On doit résider ce pouvoir? On dit qu'on ne doit pas le confier à des hommes irresponsables. Tout le monde s'accorde sur ce point, si l'on veut dire que les juges ne doivent pas être des hommes qui ne comprennent pas la loi, la gravité des résultats de leur décision ou qui ne dirigent pas sincèrement leurs efforts vers des décisions conformes à la loi et à la justice. Mais si cela veut dire que les juges doivent être responsables de leurs jugements à une autorité plus haute, de façon à ce qu'ils encouragent une responsabilité personnelle pour les erreurs faites de bonne foi, nous avons appris par l'expérience des siècles que l'intérêt de la justice exige qu'on soit à l'abri des responsabilités.

CONDITIONS ESSENTIELLES

Le jugement en dernier ressort est essentiel dans tous les genres de gouvernement, autrement l'administration ne pourrait fonctionner. Ceci aussi vrai du rouage judiciaire que des autres rouages administratifs. En conséquence, quelqu'un doit avoir le dernier mot dans les affaires judiciaires et la seule question qui se pose est celle de savoir quel est celui qui peut le mieux exercer ce pouvoir. La réponse à cette question doit être trouvée dans le caractère propre de la fonction que les juges auront à remplir.

Il y a de nos jours une école de philosophes politiques qui dit qu'il n'y a pas d'étatements positifs de la justice et du droit, mais que ceux-ci varient suivant le vœu populaire et c'est ce dernier qui en est le régulateur. Si le droit de la justice dépend du vote des électeurs et si ce que l'on connaît comme des droits individuels sont simplement des privilèges soumis aux caprices de la majorité, alors la proposition que le gouvernement ne soit conduit avec plus de succès et plus de justice que dans les cours fédérales, et l'influence des grands intérêts financiers n'a aucun poids vis-à-vis des juges fédéraux.

LES QUALITES DU JUGE

Le pouvoir législatif a la charge de prescrire les règles de conduite humaine et les tribunaux ont le devoir d'interpréter ces lois. C'est là le travail d'habiles avocats qui connaissent la théorie et les vues du gouvernement, qui sont familiers avec les anciens statuts et qui comprennent les méthodes législatives et l'esprit des législateurs. Lorsqu'un tribunal a la charge de juger si les législateurs n'ont pas outrepassé leurs pouvoirs en adoptant une loi, il a à remplir une fonction difficile qui requiert la capacité, la science et l'expérience pour l'interprétation de la loi et de la constitution. La majorité des questions soumises à nos tribunaux ne tombent pas dans le domaine de la constitutionnalité, mais sont plutôt du ressort de la loi commune. Un juge doit faire une étude complète des principes légaux pour pouvoir rendre de bonnes décisions. Ce travail requiert des experts professionnels, jassés maîtres dans la pratique et la science du droit.

On prendrait-ils des experts? Peut-on trouver mieux, par l'élection et la nomination? Il ne peut y avoir qu'une réponse à cette question. Le choix peut être réellement populaire sans passer par une élection. Le chef de l'exécutif élu par le peuple pour le représenter exécute en nommant un juge le vœu populaire.

M. Taft déclare qu'il ne veut pas user de faiblesse avec les juges et ne pas traiter à la légère les accusations portées contre eux. On devrait faire disparaître le patronage. Les juges devraient être nommés par l'Etat et non par les juges.

M. Taft termine en disant que l'administration de la justice aux Etats-Unis ne peut plus mettre les lois criminelles en force à cause du délai et de l'inefficacité de la poursuite des cours criminelles et des frais et du manque de diligence dans les cours civiles. Il n'y a rien à critiquer de la loi américaine dans les cours fédérales. Elles pourraient servir de modèles. Quant à la partie civile, on ne peut en dire autant. Les frais pourraient être grandement diminués. La procédure a été simplifiée en Cour Suprême. Un bill autorisant cette cour pour les causes en loi sera bientôt adopté. Alors nous pourrions espérer que les cours fédérales soient un enseignement pour les cours des Etats.

Dans la section de l'instruction légale qui s'est réunie, hier après-midi, à l'hôtel Windsor, on a présenté, à la suite du discours du président de cette section, M. George Smith, de Pensyl-

C'est pour ces raisons que dans tous les pays du monde, excepté en Suisse et aux Etats-Unis, les juges sont nommés et non élus.

COINCIDENCE ET NON EFFET

Nous avons eu plusieurs juges capables au moyen de l'élection. Ils ont leur élection à plusieurs circonstances, et les bons juges furent d'abord élus à l'unanimité. Puis souvent les membres importants du barreau forcèrent les politiciens à mettre des hommes capables sur les bulletins de présentation. Les chefs politiques sont d'opinion que la fonction de juge n'est pas une place politique parce qu'elle ne comporte aucun exercice de patronage.

Le fait que nous avons eu de bons juges doit plutôt être un titre de gloire pour le peuple américain qui a su s'en tirer assez bien avec ce mauvais système, qu'une justification du système.

LA DUREE DES FONCTIONS

M. Taft traite ensuite la durée des fonctions judiciaires. La constitution fédérale et celle des Etats garantissent aux individus la liberté et les protègent contre toute agression pouvant venir de la majorité et même du gouvernement. En conséquence, la première chose indispensable du système judiciaire est l'indépendance. Le choix des juges doit être fait par la majorité des électeurs ou par un agent populaire élu lui-même par cette majorité.

Le conférencier se déclare en faveur de la nomination des juges à vie. C'est la seule raison qui portera des avocats de grand talent à accepter l'hermine, vu l'insuffisance des salaires payés.

Quelles sont maintenant les objections à la nomination à vie des juges. On nous dit qu'elle confère irresponsabilité locale. On dit que les juges craignent de perdre leur titre, peuvent rendre des décisions arbitraires. Ce la peut arriver, mais c'est très rare. L'orateur explique que dans bien des cas ces accusations ne sont pas méritées et proviennent d'une fausse interprétation. Les juges fédéraux ont le pouvoir des juges anglais: ils ne sont influencés par rien.

LA SUPERIORITE DES COURS FEDERALES

M. Taft montre ensuite la supériorité des cours fédérales sur les cours locales en disant que les criminels préfèrent être jugés par des cours locales; c'est parce que le juge des cours fédérales ne force pas le jury à rendre un verdict juste. C'est la loi et la justice qui y prévalent.

Quant à l'impopularité de certains juges fédéraux elle doit être attribuée à leurs propres fautes. Il y a aussi d'autres causes et c'est que les cours fédérales n'obtiennent pas au préjudice des cours locales. On dit que les cours fédérales favorisent les corporations. C'est n'est pas l'opinion ni la tendance des juges fédéraux qui portent les corporations à rechercher leurs jugements. C'est la nature de leur juridiction qui est plus générale que celle des juges locaux. Dans aucun autre cours les poursuites des grandes corporations par le gouvernement n'ont été conduites avec plus de succès et plus de justice que dans les cours fédérales, et l'influence des grands intérêts financiers n'a aucun poids vis-à-vis des juges fédéraux.

Mais on dit: "Avez la nomination à vie, on ne peut se débarrasser d'un mauvais juge". C'est vrai à moins que son incapacité soit si manifeste, qu'il enlève la mise en accusation. Il y a une haute cour de ce genre: le sénat américain. Et l'orateur cite le cas du juge Archibald qui fut récemment démis.

LA MISE EN ACCUSATION

La procédure de la mise en accusation est mauvaise parce qu'elle prend le temps du sénat. On a suggéré une cour spéciale de ce genre, mais le public craint qu'elle ne soit portée à trop de clémence. Toutefois ce changement serait désirable. M. Taft suggère que ces cas de mise en accusation soient soumis au comité judiciaire du sénat et non au sénat tout entier. On a proposé que les juges coupables soient destitués mais il est évident que cela ne pourrait être fait qu'après une enquête sérieuse ou le juge aurait tous les moyens de se défendre.

Par la libre interprétation du terme "mauvaise conduite" telle que donnée par le sénat, il n'y a plus de difficulté à obtenir la destitution d'un juge pour incapacité, et si l'on pouvait soumettre ces causes à un comité judiciaire du sénat, avec appel possible à tout le sénat, la mise en accusation deviendrait entièrement efficace.

M. Taft déclare qu'il ne veut pas user de faiblesse avec les juges et ne pas traiter à la légère les accusations portées contre eux.

On devrait faire disparaître le patronage. Les juges devraient être nommés par l'Etat et non par les juges.

M. Taft termine en disant que l'administration de la justice aux Etats-Unis ne peut plus mettre les lois criminelles en force à cause du délai et de l'inefficacité de la poursuite des cours criminelles et des frais et du manque de diligence dans les cours civiles. Il n'y a rien à critiquer de la loi américaine dans les cours fédérales. Elles pourraient servir de modèles. Quant à la partie civile, on ne peut en dire autant. Les frais pourraient être grandement diminués. La procédure a été simplifiée en Cour Suprême. Un bill autorisant cette cour pour les causes en loi sera bientôt adopté. Alors nous pourrions espérer que les cours fédérales soient un enseignement pour les cours des Etats.

L'admission au Barreau

Cette question a été discutée au Congrès hier. — L'American Juridical Society.

Dans la section de l'instruction légale qui s'est réunie, hier après-midi, à l'hôtel Windsor, on a présenté, à la suite du discours du président de cette section, M. George Smith, de Pensyl-

Parents, Ecoles, Professeurs

Que personne n'oublie de découper et conserver la série des cinq coupons nécessaires pour obtenir LES

DEUX DICTIONNAIRES

que le DEVOIR offre en un seul volume

AU PRIX DE 55 SOUS

Dictionnaire alphabétique, dictionnaire logique, dictionnaire des proverbes, dictionnaire des choses, cartes géographiques, tout se trouve dans ce volume de 1200 pages.

Aucun dictionnaire classique, dit l'auteur, n'a réuni jusqu'ici cet ensemble d'avantages. L'un de ceux-ci, qui n'est pas des moindres, c'est de mieux permettre à l'élève de prendre possession de la lan-

gue française et des ressources précieuses qu'elle fournit à qui sait l'entendre. Qu'il cherche dans ce dictionnaire n'importe quel mot ou quelle notion, il les trouvera dans leur cadre naturel: le mot appellera les idées, et l'idée appellera les mots qui doivent l'exprimer; toujours la parole l'aidera à mieux analyser sa pensée et la pensée l'aidera à mieux se servir de la parole.

3 septembre 1913 Coupon No 2

"LE DEVOIR"

CONDITIONS

Une série de 5 de ces coupons et CINQUANTE-CINQ (55) sous donnent droit au Dictionnaire alphabétique et logique par Mgr Elie Blanc.

L'envoi par la malle exigera un supplément de VINGT (20) sous pour les frais d'emballage et d'expédition.

Cinq coupons plus cinquante-cinq sous vous procureront ce trésor au bureau du DEVOIR.

L'envoi par la malle exigera vingt sous de plus pour frais d'emballage.

vanie, un rapport sur les règles générales de l'admission au Barreau comprenant un projet de règlements tel que défini dans les seize principes fondamentaux.

Ces principes furent énoncés pour la première fois dans le rapport du comité en 1911, et on en remit l'adoption à l'année suivante, puis à cette année, afin de connaître les opinions à cet égard et en approfondir les détails. Le rapport a eu le même sort cette année. L'adoption en a été remise à l'année prochaine.

Le capitaine Wilfrid Bovey, gradué du Inner Temple et membre du Barreau de Montréal, a lu un travail sur le contrôle exercé par les membres du barreau sur l'admission des candidats à cette profession. Le capitaine Bovey a fait l'historique des péripéties par lesquelles ont passé les études de droit en Angleterre avant d'arriver à leur état de perfection actuel.

Le général Peter W. Meldrum soumit le premier rapport du comité de jurisprudence et de réforme légale. Trois questions y étaient discutées, les trois questions de la durée de la magistrature et la révocation des juges fédéraux. Sur la première question, le comité ne voit pas la nécessité de faire aucun changement dans les règles actuelles de la preuve en vertu desquelles il est déjà établi que l'avocat, pour être valide, doit être absolument volontaire et indépendant, présente d'un titre n'appartenant pas à la police et seulement après que la personne a été prévenue que tout ce qu'elle dira servira contre elle. Sur la tenure judiciaire, le comité est d'avis qu'une tenure courte et incertaine n'est pas désirable, et il recommande que l'ancien changement ne soit apporté à la législation actuelle, de même que sur la question de la révocation des juges fédéraux. Le général Meldrum parla en faveur du maintien des juges; M. Alfred Hayes parla de la nécessité de mettre les juges à la portée de la volonté populaire.

Les autres rapports ont été expédiés avec célérité.

Le premier rapport spécial traitait de l'uniformité de la procédure judiciaire et suggérait que la Cour Suprême des Etats-Unis, qui a déjà élaboré les nouvelles règles d'équité, entreprenne de rédiger des règles de procédure qui seraient uniformes pour toutes les cours fédérales. Dans ce rapport, le comité a recommandé que les trois amendements ayant été rejetés, la recommandation fut approuvée.

A la réunion de la section des lettres patentes, des marques de commerce et des droits d'auteur, hier après-midi, M. F. P. Fish, parla des lettres patentes et de leurs rapports avec les conditions modernes de l'industrie.

L'orateur dit que le système américain est le meilleur du monde et absolument nécessaire à la prospérité industrielle et au développement du pays.

M. A. J. Walter, C.R., de Londres, exposa la procédure employée dans les causes en matière de patentes, en Angleterre.

Le président, M. R. H. Parkinson, de l'Illinois, prit la parole à la clôture de la séance de l'après-midi et fit brièvement allusion à la réunion de la convention au Canada pour la première fois. Il fit une revue des travaux de la section pendant l'année dernière.

(Suite à la dernière page)

LE WHISKY TIENT SES VICTIMES

Jusqu'à ce qu'elles aient été délivrées par la merveilleuse Prescription Samaria.

La liqueur cause l'inflammation et l'irritation de l'estomac et affaiblit les nerfs. L'homme qui boit constamment du whisky se sent souvent contraint de le faire par son état physique qui le rend anormal.

La Prescription Samaria fait cesser la soif, affermit les nerfs, reconstitue la santé générale et rend la boisson désagréable et repoussante. Elle est sans goût et sans odeur et peut être donnée avec ou hors la connaissance du patient.

Des milliers de foyers canadiens ont été sauvés de la misère et de la honte par quelque épouse, mère ou fille dévouée, à l'aide de ce merveilleux remède canadien. L'argent, au trefois gaspillé à boire à rendre le bonheur, le confort du foyer, l'éducation et le respect à des familles autrefois dans la gêne et le désespoir.

Lisez cette lettre d'une fille dévouée qui a guéri son père:

"Je tiens à vous dire que la prescription Samaria a guéri mon père. Je lui ai donné des pastilles dans son thé et maintenant il se sent mieux que jamais."

"Nous pourrions peut-être croire que ce n'est pas un grand succès; bien au contraire, il arrivait à la maison tous les jours, il se sentait mieux que jamais, et maintenant, grâce à la prescription Samaria, il se sent mieux que jamais."

Bordeaux, Qué. (Nom omis sur demande).

Si maintenant, vous connaissez quelque famille qui ait besoin de ce remède, parlez-lui-en. Si vous avez quelque ami ou parent qui a pris ou est en train de prendre l'habitude de la boisson, aidez-le à se débarrasser de ses étreintes affreuses. La Prescription Samaria est employée par les médecins et dans les hôpitaux.

UN PAQUET D'ESSAI GRATUIT de la Prescription Samaria avec brochure donnant détails complets, témoignages, prix, etc., sera envoyé gratuitement, franco sous enveloppe cachetée à quiconque en fera la demande en mentionnant ce journal.

Correspondance strictement confidentielle. Ecrivez aujourd'hui. The Samaria Remedy Co., Dépt. 78, 142 rue Mutual, Toronto, Canada.

En vente à Montréal chez Lecours & Lantôt, angle Sainte-Catherine et Saint-Denis et aussi à la pharmacie d'Henri Lantôt, angle Prince-Arthur et Boulevard Saint-Laurent.

"Je ne suis plus jeune et ce second terme me pèse lourdement."

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDES
APPRENEZ à devenir un barbier moderne. Chance exceptionnelle. Quelques semaines suffisent. Professeurs de 15 à 26 années d'expérience. Outils gratuits, positions assurées. S'adresser: Modern Barber College, 62 Boul. Saint-Laurent, Montréal.

JEUNE HOMME
On demande un jeune homme comme assistant comptable, possédant expérience, pour magasin de gros. Donner références et spécifier salaire. Adresser à Boîte 4, "Le Devoir".

A VENDRE

AUTOS — VOITURES
A vendre express pour laitières, automobiles, victorias, bogheys, etc. Bon marché, chez Ulric Roy & Cie, 1141 ave. Papineau.

A VENDRE
Garage et machine shop, machines de lère classe, réservoir à gazoline installé, 300 gallons. Plancher en ciment, 40 x 80, deux étages. Logis de 3 appartements avec w.c. Installation électrique. Chance exceptionnelle. S'adresser le soir à Lussier et Duchesne, Viauville Garage and Machine Shop, rue Ste Catherine, limite Est.

PERSONNES
Toutes les personnes portant une jambe artificielle sont invitées à envoyer leurs nom et adresse au sousigné pour recevoir gratuitement par maille quelque chose qui les intéressera énormément. L. A. Delorme, boîte postale No 804, Montréal.

SERRURES
Spécialité de clés et serrures. Nous faisons tous les genres de clés à cylindres Yale, etc. Réparations en tout genres. Parapluies réparés et recouverts, au No 182 rue Sanguinet, près Sainte-Catherine (Nous allons à domicile).

TROUVE
Trouvé à Notre-Dame de Grâce pendant le mois de juillet, une somme d'argent. S'adresser à l'Hôpital des incurables.

Contre la **Neuralgie**
Des milliers de personnes souffrent de Neuralgie, qui pourrait facilement s'en exempter avec quelques doses de

POUDRES NERVINES de MATHIEU
qui ne contiennent ni Opium, ni Morphine, ni Chloral.

Prescriptions avec succès contre Maux de Tête, Migraines, Etat Nerveux ou Fievreux, Fatigue excessive, Surmenage, Manque de Sommeil.

LES MALADIES DE POITRINE
cèdent aux propriétés curatives et fortifiantes du

SIROP MATHIEU
au Goudron, à l'huile de Foie de Morue et autres Extraits Médicaux

MÉTIEZ-VOUS DES IMITATIONS
C'est J. L. MATHIEU, PROPRIÉTAIRE, 256, RUE SAINT-DENIS, MONTREAL.

AVIS LEGAUX
PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 5774. — Lebrun, demandeur, vs Ollivier, défendeur. Le 12ème jour de septembre 1913, dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 1590 rue St-Hubert, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. ELIAS BOCHON, H. C. S., Montréal, 3 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Terrebonne, Cour de Circuit, No 5774. — Dame Evelyn Thompson, de la ville de Lac Beauport, demanderesse, vs George S. Gordon, de la Cité de Montréal, défendeur. Le 12ème jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile de George S. Gordon, un des défendeurs, au No 2630 rue de Maisonneuve, au dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, Conditions: argent comptant. H. LAURIN, H. C. S., Montréal, 3 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 4355. — Improvements Ltd vs Rosanna Quentley. Le 12ème jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 11 rue Drolet, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, Conditions: argent comptant. J. GAUDRY, H. C. S., Montréal, 2 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 4355. — Improvements Ltd vs Rosanna Quentley. Le 12ème jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 11 rue Drolet, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, Conditions: argent comptant. J. GAUDRY, H. C. S., Montréal, 2 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 4355. — Improvements Ltd vs Rosanna Quentley. Le 12ème jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 11 rue Drolet, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, Conditions: argent comptant. J. GAUDRY, H. C. S., Montréal, 2 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 4355. — Improvements Ltd vs Rosanna Quentley. Le 12ème jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 11 rue Drolet, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, Conditions: argent comptant. J. GAUDRY, H. C. S., Montréal, 2 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 4355. — Improvements Ltd vs Rosanna Quentley. Le 12ème jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 11 rue Drolet, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, Conditions: argent comptant. J. GAUDRY, H. C. S., Montréal, 2 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 4355. — Improvements Ltd vs Rosanna Quentley. Le 12ème jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 11 rue Drolet, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, Conditions: argent comptant. J. GAUDRY, H. C. S., Montréal, 2 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 4355. — Improvements Ltd vs Rosanna Quentley. Le 12ème jour de septembre 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 11 rue Drolet, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, Conditions: argent comptant. J. GAUDRY, H. C. S., Montréal, 2 septembre 1913.

Cartes Professionnelles

AVOCATS
BOURBONNIERE, F. J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679.

LEOPOLD BARRY, L.L.B.
Avocat-Procureur
Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques, Chambre 44. Tél. Bell, Main 1973.

C. H. CAHAN, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Edifice Transportation. — Rue Saint-Jacques.

ARTHUR GIBEAULT, B.A., L.L.L.
Avocat
54 Notre-Dame-Est, Chambres 37 et 38. Tél. Bell Main 6420. Bureau du soir: 34 rue Désery, Hochelaga. Tél. Bell, LaSalle 987, Montréal.

LAMOTHE & TESSIER, Avocats.
Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555.

PATTERSON & LAVERY
AVOCATS-PROCUREURS
SUITE 111 180 ST-JACQUES
Tél. Bell Main 3600. Cable Wipson. W. Patterson, C. R., Salomon Lavery, B.C.L., M. Lavery a son bureau du soir, 1 Saint-François, Longueuil.

ANATOLE VANIER, B.A., L.L.B.
AVOCAT
Tél. Main 213. Chambre 53.
97, rue Saint-Jacques.

GUY VANIER, B.A., L.L.L.
AVOCAT
97, rue Saint-Jacques, Chambre 76, Tél. Main 2632.

NOTAIRES
BELANGER & BELANGER, (Léandre et Adrien), 30 Saint-Jacques. Main 1859. Rs. 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.

GIROUX, LUCIEN, notaire, Edifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence, 405 Duluth Est. Tél. Saint-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession.

A. E. Grandbois, L.L.B.
Notaire
62 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL
RESIDENCE: 1504 rue Saint-Denis
Tél. Saint-Louis 4755

ARGENT A PRETER, ACHAT DE CREANCES
R. Lalanne, notaire, 72 Notre-Dame Est. Tél. Main 1860, Montréal.

ASSURANCES
Pour tous genres d'assurances, JOSEPH COURTOIS, 263 Visitation. Tél. Est 986, Montréal. Achète aussi les balances de prix de vente.

Dr M. LEMOYNE
267 SHERBROOKE EST
(Rue Saint-Denis)
Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge, larynx. Tél. Est 4550.

DENTISTES
Dr ARTHUR BEAUCHAMP, Chirurgien-Dentiste. Tél. Bell, Est 5549, 165 rue Saint-Denis, 4 portes de l'Université.

Dr H. LANTHIER
DENTISTE
835 St-Denis, angle Duluth. Tél. E. 1381

INGENIEURS CIVILS ET ARPENTEURS
De GASPE BSAUBIEN
Ingénieur-Consultant, Chambre 28, Edifice Royal Insurance, Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 8240.

HURTUBISE & HURTUBISE, Ingénieurs civils, arpenteurs-géomètres. Edifice Banque Nationale, 99 Saint-Jacques, Montréal. Tél. M. 7618.

ARCHITECTES
LAFRENIERE, J. L. D., A.A.P.Q. Architecte, Professeur de dessin d'architecture, Conseil des Arts et Manufactures. 271 Saint-Denis. Tél. Est 887. 523 Lafontaine, Maisonneuve. Tél. LaSalle 1856.

CARTES D'AFFAIRES
ACHILLE DAVID
Entrepreneur électricien, 266 Ste-Catherine Est. Tél. Bell, Est 1710. Résidence, Tél. Est 2782.

RODOLPHE BEDARD
Expert-comptable et auditeur. Systématisé consultant. Administrateur de successions. Téléphone Bell, Main 3869. Suite 45-46-47. — 55 St-François-Xavier, Montréal.

COMMANDEZ VOTRE BOIS ET CHARBON A
LA CIE DES COMBUSTIBLES DOMESTIQUES
Angle Carmel et St-Denis. Tél. St-Louis 2149. Bon service et courtoisie.

VICTORIA HOTEL
Québec
E. Fontaine, Prop.
Plan américain. Prix: \$2.50 à \$3.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce, \$2.00 par jour.

DOMINION COAL CO.
LIMITED
MINESURS ET EXPEDITEURS
de
Charbon Dominion pour Vapeur

Criblé, brut (run mine), mélangé (slack)
Pour renseignements s'adresser aux BUREAUX DE VENTE
112 rue Saint-Jacques. — Montréal
Téléphone Main 401

La Nouvelle Succursale
DE LA
Banque d'Epargne
DE LA
Cité et du District de Montréal
RUE STE-CATHERINE EST
Coin Darling, Hochelaga
Est maintenant ouverte.

Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, Conditions: argent comptant. J. GAUDRY, H. C. S., Montréal, 3 septembre 1913.

Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, Conditions: argent comptant. J. GAUDRY, H. C. S., Montréal, 3 septembre 1913.

Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de

LA VIE SPORTIVE

QUEL SERA LE RÉSULTAT DE LA JOUTE DE SAMEDI AU PARC MASCOTTE

LES PARTISANS DU NATIONAL ESPERENT VOIR LES BEACHERS TRIOMPHER DES IRLANDAIS. — LES "HABITANTS" SORTIRONT VICTORIEUX DES INDIENS DE CHARLIE QUERRIE A TORONTO.

La saison du Big Four se terminera samedi prochain et les Irish-Canadians triompheront des Beachers au Parc Mascotte. Le grand Jim Kavanagh ne croit pas à la possibilité d'une défaite pour ses hommes, même après la défaite écrasante de lundi dernier au mains du National. Les Irlandais avaient un "off-day" lundi mais ils seront de taille à faire oublier cette échec samedi prochain alors qu'ils rencontreront les Beachers pour la dernière fois cette saison, c'est ainsi que Geo. Kennedy a expliqué la défaite de son club le 1er septembre. Nous partageons son opinion dans une certaine mesure mais nous avons fait remarquer que les Toronto étaient venus près de battre les Irish-Canadians samedi dernier et que l'Irish-Canadian n'avait triomphé qu'après une période supplémentaire. Les Beachers ont à cœur de remporter au moins une victoire contre les Irish-Canadians cette année et ils ne négligeront rien cette semaine pour obtenir ce résultat. Le National, au cas d'une défaite pour l'Irish-Canadian samedi prochain serait encore dans la course pour le championnat car "Catta" assure que ses hommes vaincraient facilement les Indiens de Querrie à Toronto samedi. Si ce que nous prévoyons arrive, nous aurons encore la bonne fortune de voir les deux clubs montréalais se disputer les honneurs du Big Four pour la saison 1913. Espérons qu'il en sera ainsi.

Mascotte, 9; Iroquois, 2

L'EQUIPE DE CHARLIE MONTGOMERY A ETE ECRASEE DIMANCHE DERNIER DANS UNE JOUTE DE LA M.S.L.U.

Une fois de plus les amateurs qui se sont rendus au Parc Mascotte dimanche dernier ont pu constater que les exhibitions données par les clubs de la Montreal Senior Lacrosse Union étaient de tout premier ordre. Plus de douze cents personnes ont été témoins de la victoire concluant de Mascotte sur les Iroquois. Les hommes du grand Outmet remportèrent la palme par 9 à 2.

Le jeu fut bien partagé dans les deux premières périodes mais par contre les Beaux-Rouges furent totalement déclassés dans la dernière période.

La défense du Mascotte fut infranchissable et le home se porta constamment à l'assaut. Jimmy Welsh se distingua particulièrement sur l'équipe victorieuse; il compta sept points pour sa part. Charlie Montgomerie se contredit le joueur le plus efficace des Indiens.

Les officiers de la ligue tiennent à remercier les nombreuses dames qui s'étaient rendues à l'invitation de la M.S.L.U. et ils espèrent qu'elles viendront encore en grand nombre applaudir nos vaillants seniors.

Les équipes s'alignaient comme suit :

SOMMAIRE

1. Mascotte — J. Welsh 9.00
2. Iroquois — Dionne 9.00
3. Iroquois — D. Diabo 5.00
4. Mascotte — W. Welsh 2.00

PROCHAINE PARTIE
7 sept: La Casquette vs Iroquois.

Association de La Casquette

Les membres de l'Association vont bientôt avoir l'occasion de prendre part à leur grande journée sportive annuelle. Il est décidé en effet, que le 14 septembre prochain, l'Association de la Casquette convoquera tous les athlètes à une journée sportive qui doit avoir lieu au Parc Lafontaine. Nos amis de l'Association ont toujours bien réussi cette journée qu'ils appellent Olympiades, et nous ne pouvons que les féliciter de l'heureux choix qu'ils ont fait du théâtre de leurs exploits. Le Parc Lafontaine est un de nos parcs publics les mieux situés et qui permet aux foules de pouvoir assister à l'ensemble des démonstrations qui y sont faites. La Casquette fait du sport pour le sport. On conviendra donc en cette circonstance que le public amateur de Montréal à cette Olympiade dont le programme est très intéressant. Il est entendu que l'admission est gratuite.

Cette démonstration à deux buts : honorer aux athlètes de l'Association une magnifique occasion de se produire et promouvoir parmi les Canadiens-français le goût des choses sportives; c'est la raison pour laquelle les officiers de l'Association de la Casquette veulent faire une Olympiade véritablement populaire, tous pourront y assister et se rendre compte des progrès que font les athlètes de la Casquette.

La section qui organise cette Olympiade est sous la direction immédiate de M. Alfred Lefebvre, directeur de la section des coureurs à la Casquette.

Le programme de cette journée sportive est le suivant : Courses, 100, 220, 440, 880 verges, 1 mille, 3 milles, saut en hauteur, saut en longueur, arrêtée, saut en longueur avec pousée, trois sauts, lancement du boulet et du marteau.

Nous donnerons de plus amples détails sous peu.

Les magnats du hockey

Une assemblée des magnats de la N. H. A. et de la B. C. H. A. aura lieu demain soir au Kasper.

A cette réunion on discutera la création d'une Commission de Hockey. Les frères Patrick y assisteront.

POSITION DES CLUBS	G.	P.	P.C.
New York	85	39	686
Philadelphia	72	46	619
Chicago	70	56	556
Pittsburgh	66	57	533
Boston	53	68	488
Brooklyn	52	69	480
Cincinnati	52	78	400
St-Louis	45	83	353

LIGUE AMERICAINE	G.	P.	P.C.
Washington	80	00000000-2	4.1
Philadelphia	80	00000000-1	5.1
Engel et Henry	Shawkey et Schang		
New York	80	00000000-2	9.0
Boston	80	00000000-4	10.3
McGale et Sweeney	Bedient et Thomas		

PREMIERE PARTIE	G.	P.	P.C.
Cleveland	00000000-1	7.0	
Chicago	00000000-3	9.0	
Steen, Cullop, Kahler et O'Neill	Scott et Kuhn		

DEUXIEME PARTIE	G.	P.	P.C.
Cleveland	00000000-3	8.3	
Chicago	00000000-9	14.2	
Blanding, Cullop, Kahler et Carisch	Benz et Schalk		

POSITION DES CLUBS	G.	P.	P.C.
Philadelphia	83	41	669
Cleveland	78	50	609
Washington	70	65	519
Chicago	66	64	508
Boston	62	61	504
St-Louis	56	72	489
New York	42	80	344

LES FRAPPEURS	G.	P.	P.C.
Cobb, Detroit	393		
Jackson	391		
Speaker, Boston	366		
Henrikson, Boston	361		
Lajoie, Cleveland	354		
Edwards, Philadelphia	339		
Baker, Philadelphia	337		
Gandil, Washington	336		
McInnis, Philadelphia	327		
D. Murphy, Philadelphia	315		
A. Williams, Washington	312		
E. Murphy, Philadelphia	308		
Cravford, Detroit	306		
Lidvelt, Cleveland	306		
Strunk, Philadelphia	305		
Shotton, St-Louis	303		
Stowall, St-Louis	302		
Bauman, Detroit	300		

LIGUE NATIONALE	G.	P.	P.C.
Yingling, Brooklyn	355		
Daubert, Brooklyn	371		
McDonald, Boston	358		
Hvatt, Pittsburgh	343		
Cravath, Philadelphia	347		
R. Miller, Philadelphia	333		
Hess, Boston	321		
Viox, Pittsburgh	311		
Zimmerman, Chicago	321		
Walsh, Philadelphia	320		
Recker, Philadelphia	313		
Gibson, Pittsburgh	309		
S. Magee, Philadelphia	310		
Wheat, Brooklyn	309		
Mitchell, Pittsburgh	308		
Crandall, New-York	308		
Huggins, St-Louis	307		
Titus, Boston	306		
Wagners, Pittsburgh	305		
Leach, Chicago	305		
Hanser, St-Louis	304		
Rudolph, Boston	304		
Shaffer, New-York	302		
J. Meyers, New-York	301		
Tinker, Cincinnati	301		
Kling, Cincinnati	301		
H. Fisher, Brooklyn	298		
Lebert, Philadelphia	298		

PARTEIS DE LUNDI	G.	P.	P.C.
Lachine 4	1re période	Westmount 5	
1. Lachine — Lapierre	10.00		
2. Lachine — Gauthier	7.20		
3. Lachine — Bell	3.00		
4. Lachine — Gauthier	3.00		
5. Lachine — Bell	3.00		
6. Lachine — Gauthier	3.00		
7. Lachine — Bell	3.00		
8. Lachine — Gauthier	3.00		
9. Lachine — Bell	3.00		

Les courses du Grand Circuit

Hartford, Conn. 3. — Holly Road Race s'est classé premier, hier, dans le stade Juvenile.

Voici les résultats des épreuves :

LES CHEVAUX DE M. CARMAN	G.	P.	P.C.
Frank Bogash, par Frank Bogash, Murphy	2	1	1
Leata J. Childs	1	2	2
Stebbing Lad, Rodney	4	3	3
Delray Cox	3	4	4
View Elder, Brown	5	5	5
The Assessor, Geers	1	1	1
Temps, 2:04 1/4; 2:03 1/4; 2:04; 2:04 1/4.			
The Juvenile, 2 ans, 2, \$2000.			
Holly Road Ben, par Joe Dodge	1	1	1
Bonnie Setzer, Crozier	2	2	2
Barrilli, Young	3	3	3
Nora Croina, Hyde	4	4	4
Temps, 2:17 1/2; 2:18 3/4.			
Classe 2:09, trot, 3 dans 5, \$1,000.			
Non terminée			
James W. Simmore	1	2	3
Cox	1	2	3
Ruth McGregor, par Jay McGregor, Murphy	2	1	1
Fan Patchi, par Joe Patchi, Show	3	3	1
Derby Boy, White	4	4	2
Mason Mathews, Ryerson	5	5	5
Temps, 2:09 1/4; 2:07 1/2; 2:10 1/4; 2:10 1/2; 2:12.			

Changements d'horaire au Grand-Tronc

Des changements importants seront faits sur l'horaire du Grand-Tronc durant la dernière semaine de septembre.

Le wagon-lit Pullman partant de Montréal à destination de New-London, à 8.30 p.m. tous les jours, fera son dernier voyage vendredi le 5 septembre; et le dernier retour de New-London se fera samedi le 6.

Le train qui part de Montréal à 1 h. le samedi pour Albany, N.Y., ne continuera plus son service après le 30 août. Et le train qui arrive de Saratoga Spring seulement le lundi, fera son dernier voyage aujourd'hui 2 septembre.

Les changements originaux de l'année s'effectueront le 28 septembre.

Victoire du Viauville

L'EQUIPE DE MAJOR TRIOMPHIE DU SAINT-LOUIS DIMANCHE DERNIER AU PARC VIAUVILLE.

Les parties de la ligue de baseball Maisonneuve continuent à attirer une foule nombreuse au parc Viauville. Dimanche dernier près de mille personnes ont été témoins du match entre les clubs Viauville et Saint-Louis. La victoire échoua aux équipiers du grand Major par 7 à 6.

Voici les résultats détaillés de la partie :

VIAUVILLE	G.	P.	P.C.
Simard c.f.	4	0	0
K. Thompson r.f.	1	0	0
Ed. Major lb.	4	0	0
R. Binette 2b.	4	2	1
G. McGrannan 3b.	5	1	1
J. McGrannan ss.	4	2	3
A. Thompson 3b.	5	2	3
D. Major lb.	3	1	0
Laplatte c.	2	2	1
Giroux c.	4	0	1
Mathieu r.	2	0	1
Provost p.	3	0	1

SAINT-LOUIS	G.	P.	P.C.
Fortin c.	5	1	3
Lefebvre c.	3	0	0
Toupin c.	0	0	0
Ed. Major lb.	4	0	0
R. Binette 2b.	4	2	1
G. McGrannan 3b.	5	1	1
J. McGrannan ss.	4	2	3
A. Thompson 3b.	5	2	3
D. Major lb.	3	1	0
Laplatte c.	2	2	1
Giroux c.	4	0	1
Mathieu r.	2	0	1
Provost p.	3	0	1

SOMMAIRE	G.	P.	P.C.
Coups de deux buts, Fortin, R. Grégoire, G. Buts sur balles de G. Grégoire, 4; de Provost, 5. Retirés au bâton, par G. Grégoire, 5. Provoost, 3. Buts volés, J. McGrannan, 3. A. Thompson, 3; Laplatte, 2. Giroux, 2; A. Grégoire, 2. G. McGrannan, D. Major, Provost, Fortin, Lefebvre, Toupin, Ed. Major, Binette, L. Pagé. Coups sacrifiés, K. Thompson, Lefebvre. Frappé par la balle, G. Grégoire. Laissez sur les buts, Viauville 8, St-Louis 10.			
Arbitre — Dugrenier.			

Petites Quilles

Rapport des parties du tournoi de petites quilles de l'Association de la Casquette.

LES EQUIPES	G.	P.	P.C.
St-Jacques	81	85	76
Savard	74	75	85
Morin	69	63	71
Richer	75	70	80
Tessier, capt.	71	80	76

LES EQUIPES	G.	P.	P.C.
Mailloux	388	376	378
Perreault	366	60	80
Bastien	67	77	61
Monfils	77	74	81
Carmel, (Nichol)	72	72	77

MERCREDI, 27 AOUT	G.	P.	P.C.
Desjardins	82	70	80
Pelletier	84	85	71
Lauzon	89	81	70
St-Martin	71	70	73
Meunier, capt.	73	86	102

LES EQUIPES	G.	P.	P.C.
Carmel	66	84	100
Lefebvre	68	62	65
Perreault	70	100	70
Bastien	72	72	77
Nichol, capt.	73	73	88

Pour le meeting de Blue Bonnets

LES CHEVAUX DE M. CARMAN FERONT LEUR PREMIERE APPARITION EN PISTE CANADIENNE CETTE ANNEE.

Les turfmen les plus éminents d'Amérique, c'est-à-dire ceux qui s'intéressent au Sport des Rois dans le but d'aider l'élevage, tels MM. R. Davies, R. F. Carman, etc., ont généreusement contribué au meeting qui s'ouvrira samedi prochain à Blue Bonnets en inscrivant leurs meilleurs chevaux. M. Davies verra démarrer Southern Maid sous ses couleurs dans plusieurs stades; M. R. F. Carman aura dans Surpassing et Surprising deux manœuvres de vitesse qui viendront se distinguer à Saratoga. Le stade de Saratoga sera l'épreuve de préliminaire dans laquelle nous verrons démarrer cette sélection de bons flyers.

Plate Glass, Knights Differ et First Sight seront à Montréal à temps pour faire des essais qui surprendront les clocloers les plus expérimentés. Planover est actuellement à Blue Bonnets, où elle s'entraîne avec soin, car son propriétaire la considère comme capable d'enlever la King's Plate aux meilleurs inscrits dans l'épreuve classique. Les chevaux de M. Carman feront leur première apparition en piste canadienne cette année, car ce turfman a fait courir ses chevaux exclusivement aux Etats-Unis depuis le retour des courses à Blue Bonnets. Surpassing, Water Lady, Pater Lad, Starbuck, Kalinka, Eclair, Vister, etc., sont ceux qui se détachent le plus parmi les vingt-cinq pensionnaires qui arriveront cette semaine à Blue Bonnets.

La presse tendancieuse

Londres, 3. — La circulaire mensuelle de l'Empire Press Union pour une correspondance traitant des nouvelles tendancieuses de source américaine publiées par les journaux du Canada. En rédaction, le journal insiste sur l'importance vitale d'un service britannique direct et suggère que les ministres des postes Samuel et Pelletier discutent la question. On croit que le système Poulson sera inauguré au Canada en novembre.

Dans la ligue Internationale

LES ROYAUX ONT BLANCHI LES ROCHESTER HIER APRES-MIDI. — DALE A BIEN LANCÉ. — ALENEIDA EN TETE DES FRAPPEURS.

PARTIES D'HIER	G.	P.	P.C.
Montréal	86	49	637
Toronto	79	57	581
Providence	70	64	523
Baltimore	68	66	507
Newark	66	66	500
Jersey City	64	70	477
Providence	58	76	429
Jersey City	47	90	343

POSITION DES CLUBS	G.	P.	P.C.
Newark	86	49	637
Rochester	79	57	581
Baltimore	70	64	523
Buffalo	68	66	507
Montréal	66	66	500
Toronto	64	70	477
Providence	58	76	429
Jersey City	47	90	343

JOUTES D'AUJOURD'HUI
Montréal à Buffalo.
Toronto à Rochester.
Newark à Baltimore.
Jersey City à Providence.

UN BLANCHISSAGE
Rochester, 3. — Le beau travail de Dale dans la boîte lui a valu de blanchir les Rochester hier après-midi en les battant par 2 à 0. Le lanceur des Royals n'accorda que trois coups réussis, dont un seul était mérité.

Le receveur Dan Howley qui avait été envoyé aux Royals à la suite de la vente de Burns au Philadelphia a refusé de signer un contrat avec le club Montréal parce que le contrat qui lui était présenté lui donnait un salaire moindre que celui qu'il recevait avec les Phillies.

Voici les résultats détaillés de la partie d'hier :

MONTEAL	G.	P.	P.C.
Almeida 3b.	3	0	0
Edmond ss.	4	0	2
Smith lf.	0	0	0
Lennox 2b.	4	0	1
Deininger cf.	4	0	2
Miller lb.	4	0	12
Smith lf.	4	1	2
Madden c.	3	0	1
Dale p.	4	1	2

ROCHESTER	G.	P.	P.C.
Priest r.	3	0	0
Lennox 2b.	1	0	0
Smith lf.	4	0	1
Simmons lb.	4	0	8
Devlin 3b.	4	0	1
Martin ss.	2	0	0
Paddock cf.	2	0	3
Williams c.	3	0	9
Hoff p.	3	0	1
McMillan 2b.	3	0	0

SOMMAIRE	G.	P.	P.C.
Deux buts, "Montréal" Smith. Coup sacrifié, Madden. Jeux doubles, Almeida à Lennox à Miller. Laissez sur les buts, Montréal, 7; Rochester, 5. Buts sur balles, sur Hoff, 1; Dale, 2. Temps—1.30. Arbitres: Halligan et Mullin.			

A Jersey City :
Providence 52010101-13 1 3
Jersey

LES CATASTROPHES

DEUX MAISONS S'ECROULENT
A DUBLIN ENSEVELISSANT
QUARANTE PERSONNES

L'incendie se déclare à la suite de l'accident. — Trois hommes sont tués dans la rue. — A la recherche des cadavres.

Londres, 3. — Deux maisons de rapport de la rue Church, à Dublin, se sont écroulées hier soir à 8 heures 45 et de bonne heure ce matin sept cadavres avaient été retirés des ruines qui, en dépit des efforts des pompiers, étaient encore en feu à 1 heure.

Les deux maisons contenaient ensemble seize logements occupés par quinze familles.

Elles se sont écroulées pendant que la rue était pleine de monde, obstruant la voie publique. Les murs, projetés en travers de la rue, ont enseveli sous un amas de briques et de mortier trois enfants qui se tenaient debout sur le trottoir du côté opposé.

Rien n'avait indiqué le danger et les passants ont eu à peine le temps de se garer quand on a attiré leur attention sur l'imminence du désastre. Les murs ont chancelé et se sont abattus avec un fracas qui a été entendu à distance.

Les trois enfants qui se tenaient tranquillement en face de la maison ont été tués instantanément et leurs corps ont été les premiers retrouvés.

Le feu s'est déclaré immédiatement dans les débris et il brûlait encore ce matin.

Les pompiers aidés de quelques civils, ont travaillé toute la nuit pour secourir les victimes. Quatre prêtres se tenaient sur les lieux pour administrer les derniers sacrements aux mourants. Une femme qui était au lit a été entraînée par les murs et elle a été ensevelie sous les débris avec ses cinq enfants. Sept cadavres ont été retrouvés jusqu'à présent.

On rapporte que les inspecteurs de la ville avaient demandé il y a deux mois que les maisons fussent réparées. Les réparations avaient été faites et étaient terminées.

LE MONUMENT CARTIER

(Suite de la 3e page)

Les, s'aperçut que l'entente, la coopération et l'effort mutuel étaient nécessaires à la poursuite de ces grandes tâches. Les hommes de bien, et leurs actions passées pouvaient justement demander.

LA CONFEDERATION CANADIENNE

Il comprit mieux encore que le grand projet qu'il avait dans l'esprit ne pouvait se réaliser que par le maintien de l'autonomie provinciale, et par le tablisement d'une union sur une base fédérale.

C'est à la réalisation de ce projet qu'il consacra tout son courage, son énergie et son habileté d'homme d'Etat.

Il faut rendre à sa mémoire un grand hommage, car sans lui la Confédération canadienne n'aurait pas été accomplie, dans le temps et dans les circonstances que devaient envisager les Pères de la Confédération. Dans l'accomplissement de cette tâche son nom est inséparablement associé à celui d'un autre grand Canadien, son compagnon et son ami, Sir John A. Macdonald.

J'ai parlé de son courage: il ne faillit jamais devant la difficulté, quel qu'insurmontable qu'elle parût, son grand patriotisme est aussi une chose évidente à l'aide de laquelle il réalisa tous les devoirs et les responsabilités du Canadien.

Il est convenable que son nom et sa carrière soient commémorés, non seulement en paroles, mais aussi par le monument qui s'élève sur ces lieux. Depuis l'Atlantique jusqu'aux rives éloignées du Pacifique, les Canadiens de toute race possèdent comme un héritage, le travail prodigieux qu'il fit, et ils ne manqueraient pas de suivre le bel exemple, qu'il leur a donné. La Canada doit beaucoup à la race glorieuse dont Cartier est sorti, mais jamais plus riche cadeau ne fut donné à la vie nationale du Canada que celui renfermé dans la personnalité, le patriotisme et l'action de Sir Georges-Etienne Cartier.

J'ai parlé de son courage: il ne faillit jamais devant la difficulté, quel qu'insurmontable qu'elle parût, son grand patriotisme est aussi une chose évidente à l'aide de laquelle il réalisa tous les devoirs et les responsabilités du Canadien.

Il est convenable que son nom et sa carrière soient commémorés, non seulement en paroles, mais aussi par le monument qui s'élève sur ces lieux. Depuis l'Atlantique jusqu'aux rives éloignées du Pacifique, les Canadiens de toute race possèdent comme un héritage, le travail prodigieux qu'il fit, et ils ne manqueraient pas de suivre le bel exemple, qu'il leur a donné. La Canada doit beaucoup à la race glorieuse dont Cartier est sorti, mais jamais plus riche cadeau ne fut donné à la vie nationale du Canada que celui renfermé dans la personnalité, le patriotisme et l'action de Sir Georges-Etienne Cartier.

Discours de M. William H. Taft

Lorsque l'ancien président des Etats-Unis apparait à l'avant de l'estradade, la foule lui fait une ovation. M. Taft déclara que n'étaient les invitations répétées qu'on lui a faites d'assister à cette cérémonie, il n'aurait pas eu le plaisir de venir.

«Mais», ajouta-t-il, «nous sommes voisins et le voisinage de deux peuples signifie beaucoup plus aujourd'hui qu'il ne signifiait il y a vingt-cinq ou cinquante ans. Nous, Américains, connaissons le peuple du Canada — les Canadiens — et nous éprouvons la plus grande admiration pour ce pays que vous témoignez sans cesse à une commune Mère-Patrie, d'une part, et pour les sentiments de tendresse que vous manifestez à une seconde Mère-Patrie, la France, d'autre part. Nous félicitons le peuple du Canada parce que dans son pays, composé d'éléments divers, ces races

LE NOM DE CARTIER

Le nom a cessé d'être le symbole d'un parti. La nation entière le réclame comme celui d'un ANCEstre dont l'antique médaille, ornée d'un casque et d'un bouclier, est devenue le temple de l'histoire.

Dégageons en effet la vie de Cartier des contingences étroites et mesquines de partis et quel enseignement y trouvons-nous?

Issu d'une race fière, esprit courageux, caractère essentiellement combatif, les grands traits de sa personnalité, en se reliant à la noblesse de son nom, ont fait de lui un homme de la vie de la nation. En 1837, il fit le coup de feu à Saint-Denis. Ce fut là son début dans la carrière. Telles furent ses lettres de noblesse.

LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE

Et plus tard, lorsque la métropole, mieux instruite des événements passés dans la lointaine colonie, donna au Canada la constitution de 1841, Cartier se rangea sous le drapeau du gouvernement responsable, hardiment arboré par Lafontaine et Baldwin. Di-

cons-le à sa louange, il fut l'un des artisans de cette merveilleuse institution qui assure à l'Empire britannique sa stabilité, et à chacun des Dominions, sa liberté.

Cartier fut le continuateur de l'œuvre de Lafontaine. Il en fut l'héritier politique. Autant que son devancier, il s'appuya sur la raison politique pour justifier ses alliances et conserver aux siens, le dépôt que nous avaient transmis nos ancêtres au lendemain de la cession.

LA CONFEDERATION ET CARTIER

Le temps ne me permet pas d'énumérer les lois d'ordre public dont, au cours de sa longue carrière, Cartier fut l'inspirateur. Saluons, toutefois, en cet homme d'Etat, le sage prévoyant de l'avenir, qui fit codifier nos vieilles lois françaises.

La Confédération couronne la carrière de Cartier. C'est assurément 1867 — l'une des grandes dates de notre histoire — qui fixe sa renommée.

Cette œuvre est trop vaste pour en apprécier ici les détails, mais il me sera bien permis de dire en présence de nos amis, les Américains, que sans viser à la perfection, la constitution du Canada contient tous les avantages du système fédératif et en élimine autant que possible tous les défauts.

J'ajoute que la Confédération est le fait des hommes et non des dieux. Elle est le résultat d'un compromis entre la majorité représentée par Macdonald et Geo. Brown et la minorité représentée par Cartier.

LE RESPECT A LA CONSTITUTION

Dans le choc de nos intérêts quotidiens, ce qui nous doit guider comme un phare lumineux, ce n'est pas tant la lettre que l'esprit de la Constitution canadienne. Or, dans l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, il y a un large fonds de tolérance, de justice, de liberté et de droits égaux.

Voulons-nous honorer la mémoire de Cartier? Que ceux qui gouvernent aujourd'hui, que ceux qui gouverneront demain ne violentent jamais le texte de la Constitution dont il fut l'un des auteurs. Ne changeons pas à la légère, au gré des caprices, ce qui dans sa pensée devait être impérissable. Il y a place au soleil même pour la majorité anglaise et la minorité française.

Anglais et Français, poursuivons les conquêtes de la civilisation dont il fut le monde des compagnons de route.

Que ces deux grandes races perpétuent au Canada dans l'harmonie et la concorde les glorieux traditions de la France et de l'Angleterre.

C'était là la pensée de Cartier de voir le jour où il combattait avec les patriotes à Saint-Denis jusqu'à un moment solennel où il apposait sa signature à l'acte de la Confédération.

Et si nous allions jamais oublier cet enseignement, il semble qu'un souffle de vie viendrait animer le bronze de Cartier. Comme au temps jadis, le fils de la liberté se lèverait pour protester contre tout ce qui ternirait sa fière devise: «Franc et sans dot».

M. Foster, président du Conseil Central des Métiers et du Travail

M. Foster résuma ainsi l'œuvre accomplie par Cartier pour l'élément ouvrier.

«Si l'élément ouvrier de Montréal peut aujourd'hui jouir d'avantages profitables à son œuvre, dans plusieurs cas cela est dû largement aux grandes œuvres inaugurées par Cartier, lesquelles ont hâté le progrès et la prospérité de notre ville.

«Il donna son appui dans la conception et la construction de nos plus importants chemins de fer. Les chemins qui ont permis de nous rapprocher de nos voisins du Nord et du Sud, de la navigation sur le Saint-Laurent et le développement du Port de Montréal, furent également de Cartier, un puissant appui, et l'on doit au programme de développement dont il fut l'initiateur, le fait que les travaux dans le port, aujourd'hui, emploient des milliers d'ouvriers. Il faisait preuve d'activité en dehors aussi bien qu'au Parlement quand il s'agissait de promouvoir les intérêts des classes ouvrières.

«Tel fut toujours le but de Cartier: améliorer en autant qu'il lui était possible la situation des classes ouvrières. Du commencement à la fin de sa carrière, il fut toujours en effet, l'ami véritable de l'ouvrier, et lorsqu'on escorta ses restes à travers les rues de cette ville, jusqu'à leur dernier repos, les classes ouvrières manifestèrent leur reconnaissance de ce qu'il avait fait pour elles, en se rendant par milliers sur le passage du cortège, en dernier signe de respect».

Discours de M. Gonzalve Désaulniers

Président de l'Alliance Française

M. Désaulniers dit entre autres choses: «C'est une consolation, Mesdames et Messieurs, de penser que du milieu de la foule affairée ou indifférente

biante, se dégagent d'elle. Hommes et femmes, chacun s'était préparé au Pardon et ne voulait pas perdre, par de vaines paroles et d'inutiles disputes, l'effet salutaire de l'absolution, reçue avant le départ.

René et Loïc se casèrent tant bien que mal dans une tapissière où ils arrivaient sixième et septième. En face d'eux, de riches fermiers étalaient de lourdes chaînes d'or et une jolie perruche (1) écartait le rideau de cuir du fond pour sourire à un beau garçon, assis sur le siège, qui avait tout l'air d'être son promis.

Et toujours, dans la cour de la gare, il y avait des gens qui couraient affolés, des roues qui s'accrochaient, des remous de foule qui empêchaient les chevaux d'avancer.

Un touriste, porteur d'un kodak en bandoulière, s'approcha de la voiture où avaient pris place les deux jeunes gens. Il était grand et mince, de tournure élégante. Son costume en tissu anglais sortait évidemment de chez le bon faiseur. Sa casquette, à carreaux d'un ton neutre arborait une figure longue et osseuse, sur laquelle tranchait une moustache, peut-être un peu trop noire. Les tempes étaient dégarnies, des plissures fines soulignaient les yeux.

De loin, on était tenté de dire: «C'est un jeune homme». De près, on rectifiait cette première appréciation: «Pas si jeune que je pensais».

L'inconnu effleura d'un regard d'acier les voyageurs entassés à l'intérieur de la tapissière.

«Plein comme un œuf! grognait-il sans toucher sa casquette. C'est incroyable, une foule pareille! Et il alla ailleurs.

Quelques minutes plus tard, il paraissait seul dans une voiture, frétille pour son usage personnel.

Il faut qu'il soit riche, celui-là! remarqua la fermière. Pour le pardon de Sainte-Anne, les volontiers savent se faire payer!.

«Je me demande où j'ai déjà rencontré cette figure, dit René... Ce doit être un Parisien...

Loïc ne répondit pas: il regardait dans la vague. Du reste, la voiture s'ébranla. On entendit des cris de frayeur; des femmes se jetèrent de côté; des hommes interpellèrent le cocher; enfin, la porte, franchie sans encombre, les chevaux prirent le trot sur la route.

Déjà, des pèlerins matinaux revenaient du sanctuaire.

«Ils sont plus vaillants que nous! remarqua la fermière. A neuf heures ils seront rentrés chez eux... C'est rapport à la moisson... Ils ne veulent pas perdre une journée de soleil.

D'autres pèlerins suivaient la même direction que la voiture:

se détachent, de temps à autre, des hommes qui s'inquiètent, qui pensent et qui agissent pour elle. Ces hommes ont des facultés admirables; ils changent le cours des événements; l'histoire dans les périodes où ils dominent, prend des aspects nouveaux; ils sont mis par des convictions profondes; ils s'élèvent par une volonté puissante et quant des visions sur l'avenir leur révèle un but à atteindre, ils n'ont de cesse qu'ils ne l'aient atteint.

Ces hommes, que l'antiquité haussait jusqu'à la demeure des dieux, jalonnent la route de l'humanité. On peut calculer les étages de la civilisation sur le rayonnement de leur effort personnel, comme on calcule l'âge des arbres sur leurs couches concentriques. Tant qu'ils vivent ils nous apparaissent comme des êtres que les événements portent au gré de leur mobilité, quand ils sont morts et que du recul des temps ils montent, diminués de leurs défauts et agrandis de leurs qualités, on a l'impression vive que ce sont eux qui ont canalisé les courants qui nous entraînent.

Cartier fut un de ces hommes. Il fut un des observateurs sagaces des forces de notre jeune pays; il sut en saisir à temps le jeu et les rapports. Bergson dit quelque part, dans un livre d'une subtilité parfois déconcertante, que le présent est fait avec le passé, qu'il est le résultat d'un processus continu, qu'il est le résultat d'un processus continu, qu'il est le résultat d'un processus continu.

Il ajoute même, si mes souvenirs ne me trahissent point, qu'il est commode de ne pas faire attention à ce changement ininterrompu et de ne le remarquer que lorsqu'il devient assez gros pour imprimer des attitudes et des gestes de nouveauté. C'est à ce moment précis, dit-il, que l'on trouve que l'on a changé d'état.

Eh bien! Mesdames et Messieurs, ne trouvez-vous pas que nous touchons cet après-midi à l'un de ces moments qui marquent précisément un changement de notre orientation nouvelle. Pour qu'un homme d'Etat canadien-français, indépendamment du nom qu'il porte et de l'éclat dont il a l'entourage, puisse faire, dans ce pays, l'objet d'une manifestation, ou de sympathies admiratives, parties de points divergents, se ramassent pour pénétrer davantage, il faut que ce moment se rattache à tous ceux qui l'ont précédé et soit comme la synthèse de notre durée nationale.

Nous sentons très bien que notre passé se condense en ce moment et que cette condensation dessine pour ainsi dire les formes toujours fuyantes de notre avenir.

Voyez comment tout s'est logiquement enchaîné depuis trois cents ans pour créer cette atmosphère unique dans laquelle nous baignons. Voyez comme de juxtaposition en juxtaposition, des sentiments lointains, divers, profonds, heurtés, hostiles même, des races que notre terre a séduites et enrachées, sont venues, le long de notre ligne d'évolution, former cet assemblage harmonieux dans ses tendances qui fait une âme nouvelle avec des âmes collectives.

Ces terres immenses, que d'ici nos yeux devinent, tissées de forêts, de lacs et de rivières, attendaient depuis l'aurore du globe que la civilisation les fit s'épanouir. Elle est venue avec les hardis marins de la Bretagne et de la Normandie. La France fournit le meilleur d'elle-même, ses paysans, ses soldats, ses martyrs, pour couvrir le sol de sillons, pour fléchir les résistances des autochtones, pour faire enfin plus vite l'Evangile qu'elle apportait.

Elle eut le temps, avec les heures fatales, au milieu des déchirements que nos pères concurrent, de donner à notre édifice social les substructions qui l'élevaient encore. Pourquoi vous rappellerai-je les angoisses de la rupture et nos luttes constitutionnelles, coupées parfois des délices de la vie, le moment où nous nous sommes unis, ce que se sent tout ne vous dit pas tout l'apré des combats et des efforts? Les combats achevés, les efforts grandissent.

À désir, à peine dissimulé, de noyer la race qui avait fait pousser sur ce sol sauvage et vierge les premières fleurs de la vie civile, répondit notre volonté ferme de l'associer à celle qui avait recueilli les premiers fruits de ses travaux et de ses souffrances.

Et ce sera l'éternel honneur de Cartier d'avoir incarné cette volonté et d'avoir défilé les lois de cette association.

Dans son esprit la Fédération devait être un arbre dont les branches s'élevaient dans des directions contraires, mais resteraient fermement attachées au tronc principal. C'est lui qui le dit, et il convient de noter qu'il n'entrevoit pas qu'une branche, entre toutes ces branches, aspirât à exister son indépendance.

Il a voulu que la Confédération ne fût pas seulement une expression géographique, mais qu'elle reposât sur des principes d'ordre, c'est-à-dire de mutuelle tolérance et de commune action. Il a voulu que l'unité d'un peuple jaillît de la variété libre de ses parties.

Tout tant que nous sommes, admirateurs ou adversaires de Cartier, ceux que ses conceptions politiques enthousiasmaient, comme ceux qui doutaient, dès l'abord, que la réalité des faits répondît à la séduction de la théorie, unissons-nous, et faisons concourir toutes nos forces à la grande œuvre de la vie.

La sans aucun doute est notre devoir.

Que la foi dans notre patrie canadienne, se fraye une place dans cette houle humaine.

Sans même entrer dans un hôtel, René et Loïc gagnèrent l'église. On aurait dit qu'ils craignaient toute rencontre, capable de les détourner, une seule minute, de l'acte auguste qu'ils allaient accomplir.

La basilique était pleine: devant l'autel enrichi de marbre et d'or, se pressaient dans les bancs une foule recueillie où, comme à la gare, dominaient les robes blanches.

Un cantique montait de cette foule qui semblait n'avoir qu'une âme: Nous voulons Dieu, c'est notre Père, Nous voulons Dieu, c'est notre Roi.

Le chant tout simple prenait une grandeur nouvelle, sous cette voûte faite de colonnes élancées rapprochées du ciel.

Malgré soi, l'espoir vous ressaisissait. On ne pouvait croire à la chute irrémédiable de la France, quand il y restait de si belles réserves chrétiennes.

«Non, tout n'est pas perdu! se répétait René qui, jamais, ne s'était senti plus enfant de l'Eglise qu'à cette heure béni...

La tête entre les mains, avec cette heureuse vitalité de la jeunesse qui, au seuil de l'existence, l'empêche de reculer devant les douleurs entrevues, Loïc pensait aussi: — Dieu peut faire des miracles! La messe s'acheva... Une autre commença... Les deux jeunes gens se levèrent pour céder la place

LE RHUMATISME LE TENAIT AU LIT

IL SOUFFRIT DES TORTURES JUSQU'À CE QUE "FRUIT-A-TIVES" LE GUÉRIT.

McMillan's Corner, Ont.

«Votre remède "Fruit-a-tives" est une parfaite panacée contre le rhumatisme. Pendant des années j'ai souffert de douleurs atroces causées par la sciatic et le rhumatisme sciatic, restant souvent au lit plusieurs jours dans l'année. Je consultai différents médecins qui me dirent qu'il n'était pas nécessaire de faire quoi que ce fut, que cela ne passerait. Ils me prescrivirent des mouches de moutarde et d'autres remèdes qui ne me firent aucun bien. Les mouches n'avaient pas d'effet sur moi si ce n'est de me brûler et de laisser des marques au visage. Je pris plusieurs douches d'eau chaude, mais sans succès. Je me sentais de mieux en mieux, mais je ne pus aller à l'école, et je me procurai "Fruit-a-tives" et ce remède me guérit.

«Depuis lors je prends "Fruit-a-tives" de temps à autre et je n'éprouve plus de douleurs. J'affirme que "Fruit-a-tives" m'a guéri du rhumatisme et qu'il guérira tous ceux qui le prendront tel que prescrit. Si cette lettre peut avoir quelque valeur pour vous, publiez-la.» JOHN B. McDONALD.

En effet cette lettre a de la valeur pour nous et pour les milliers de victimes du rhumatisme, de la sciatic, du lumbago et de la névralgie. Elle indique le moyen d'obtenir une guérison certaine. 50c la boîte, 6 pour \$2.50. Boîte d'essai, 25c. Chez les marchands ou de Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

dienné, sortie toute entière des alternatives d'agitation et d'apaisement, féconde toutes les avenues de notre pensée, et demain, sur cette place même où s'entreclenchent présentement nos sentiments et nos vœux, devant le monument qui se dressera vers le ciel dans un élan gracieux et symbolique, nous viendrons tous ensemble oublier et nous souvenir.

Discours de S. G. Mgr Bruchési

«Je suis venu ici pour écouter et non pour parler», dit Mgr «et bien que je ne sois pas au programme, M. le président me prie d'ajouter quelques mots aux éloges que vous venez d'entendre et d'applaudir.

On a peut-être pensé qu'une voix manquait au concert de nos éloges, pendant deux heures, à chanter la mémoire de Sir Georges Etienne Cartier. Je suis heureux d'élever la voix au nom de l'Eglise Catholique dont Cartier fut un fils dévoué et respectueux.

«On a dit et répété que tout le pays reconnaît aujourd'hui en Sir Georges Etienne Cartier un citoyen illustre et un grand homme d'Etat. Il aime son pays avec tendresse, je dirai même avec passion. Il lui consacra son cœur et son esprit et il chanta sa terre natale dans ces strophes que les générations répéteront après nous: «O Canada mon pays mes amours!» Cartier combattit pour les droits et les libertés du Canada; il travailla à son expansion et à sa grandeur; il franchit tous les obstacles et ne se laissa abattre par aucune fatigue; il fut un patriote dans toute l'acceptation du mot.

«Cartier fut aussi un croyant pratiquant. Il n'avait pas peur de pratiquer sa religion, d'affirmer et de proclamer sa foi, et je remercie sincèrement l'Administrateur du Canada qui a rappelé dans son discours les nobles paroles par lesquelles Cartier prouva son attachement aux enseignements de la religion qu'il avait reçus avec amour de sa mère. Une telle profession de foi honore l'homme public qui l'a faite et c'est juste de la rappeler dans cette occasion solennelle qui nous réunit aujourd'hui.

«Cartier eut ses triomphes, mais il connut aussi la défaite. Cependant, dans la succès dans l'adversité, il révéla les qualités d'un grand homme. Il mourut à Londres, loin de sa terre natale; mais avant de rendre le dernier soupir, il reçut toutes les consolations et les espérances que notre religion procure en pareil moment. Quelques jours après, dans la basilique de Québec, un évêque fit l'éloge de Cartier. C'est pour cette raison que je me sens heureux de venir aujourd'hui à cette cérémonie de la pierre de la pierre angulaire de ce monument qui perpétuera la vie de Cartier, et je puis dire qu'aujourd'hui l'Eglise s'unirait avec l'Etat pour rendre hommage à Sir Georges-Etienne Cartier, l'un de nos grands chefs nationaux.»

L'Exposition anglo-américaine

(Service de la Presse Associée)

Londres, 3. — Le duc de Connaught a accepté le patronage de l'Exposition Anglo-Américaine qui aura lieu à Shepherd Bush en 1914. Le duc de Teck sera président, lord Curzon, lord Derby, lord Strathcona, lord Weardale, le lord-maire, sir Archibald Geikie, lord Rothschild, sir William Mather et sir Edward Poynter seront vice-présidents.

se frayait une place dans cette houle humaine.

Sans même entrer dans un hôtel, René et Loïc gagnèrent l'église. On aurait dit qu'ils craignaient toute rencontre, capable de les détourner, une seule minute, de l'acte auguste qu'ils allaient accomplir.

La basilique était pleine: devant l'autel enrichi de marbre et d'or, se pressaient dans les bancs une foule recueillie où, comme à la gare, dominaient les robes blanches.

Un cantique montait de cette foule qui semblait n'avoir qu'une âme: Nous voulons Dieu, c'est notre Père, Nous voulons Dieu, c'est notre Roi.

Le chant tout simple prenait une grandeur nouvelle, sous cette voûte faite de colonnes élancées rapprochées du ciel.

Malgré soi, l'espoir vous ressaisissait. On ne pouvait croire à la chute irrémédiable de la France, quand il y restait de si belles réserves chrétiennes.

«Non, tout n'est pas perdu! se répétait René qui, jamais, ne s'était senti plus enfant de l'Eglise qu'à cette heure béni...

La tête entre les mains, avec cette heureuse vitalité de la jeunesse qui, au seuil de l'existence, l'empêche de reculer devant les douleurs entrevues, Loïc pensait aussi: — Dieu peut faire des miracles! La messe s'acheva... Une autre commença... Les deux jeunes gens se levèrent pour céder la place

VENTE DE TERRAINS

PRINCE GEORGE

COLOMBIE ANGLAISE

GRAND TRUNK PACIFIC

McMillan's Corner, Ont.

«Votre remède "Fruit-a-tives" est une parfaite panacée contre le rhumatisme. Pendant des années j'ai souffert de douleurs atroces causées par la sciatic et le rhumatisme sciatic, restant souvent au lit plusieurs jours dans l'année. Je consultai différents médecins qui me dirent qu'il n'était pas nécessaire de faire quoi que ce fut, que cela ne passerait. Ils me prescrivirent des mouches de moutarde et d'autres remèdes qui ne me firent aucun bien. Les mouches n'avaient pas d'effet sur moi si ce n'est de me brûler et de laisser des marques au visage. Je pris plusieurs douches d'eau chaude, mais sans succès. Je me sentais de mieux en mieux, mais je ne pus aller à l'école, et je me procurai "Fruit-a-tives" et ce remède me guérit.

«Depuis lors je prends "Fruit-a-tives" de temps à autre et je n'éprouve plus de douleurs. J'affirme que "Fruit-a-tives" m'a guéri du rhumatisme et qu'il guérira tous ceux qui le prendront tel que prescrit. Si cette lettre peut avoir quelque valeur pour vous, publiez-la.» JOHN B. McDONALD.

En effet cette lettre a de la valeur pour nous et pour les milliers de victimes du rhumatisme, de la sciatic, du lumbago et de la névralgie. Elle indique le moyen d'obtenir une guérison certaine. 50c la boîte, 6 pour \$2.50. Boîte d'essai, 25c. Chez les marchands ou de Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

dienné, sortie toute entière des alternatives d'agitation et d'apaisement, féconde toutes les avenues de notre pensée, et demain, sur cette place même où s'entreclenchent présentement nos sentiments et nos vœux, devant le monument qui se dressera vers le ciel dans un élan gracieux et symbolique, nous viendrons tous ensemble oublier et nous souvenir.

Discours de S. G. Mgr Bruchési

«Je suis venu ici pour écouter et non pour parler», dit Mgr «et bien que je ne sois pas au programme, M. le président me prie d'ajouter quelques mots aux éloges que vous venez d'entendre et d'applaudir.

On a peut-être pensé qu'une voix manquait au concert de nos éloges, pendant deux heures, à chanter la mémoire de Sir Georges Etienne Cartier. Je suis heureux d'élever la voix au nom de l'Eglise Catholique dont Cartier fut un fils dévoué et respectueux.

«On a dit et répété que tout le pays reconnaît aujourd'hui en Sir Georges Etienne Cartier un citoyen illustre et un grand homme d'Etat. Il aime son pays avec tendresse, je dirai même avec passion. Il lui consacra son cœur et son esprit et il chanta sa terre natale dans ces strophes que les générations répéteront après nous: «O Canada mon pays mes amours!» Cartier combattit pour les droits et les libertés du Canada; il travailla à son expansion et à sa grandeur; il franchit tous les obstacles et ne se laissa abattre par aucune fatigue; il fut un patriote dans toute l'acceptation du mot.

«Cartier fut aussi un croyant pratiquant. Il n'avait pas peur de pratiquer sa religion, d'affirmer et de proclamer sa foi, et je remercie sincèrement l'Administrateur du Canada qui a rappelé dans son discours les nobles paroles par lesquelles Cartier prouva son attachement aux enseignements de la religion qu'il avait reçus avec amour de sa mère. Une telle profession de foi honore l'homme public qui l'a faite et c'est juste de la rappeler dans cette occasion solennelle qui nous réunit aujourd'hui.

«Cartier eut ses triomphes, mais il connut aussi la défaite. Cependant, dans la succès dans l'adversité, il révéla les qualités d'un grand homme. Il mourut à Londres, loin de sa terre natale; mais avant de rendre le dernier soupir, il reçut toutes les consolations et les espérances que notre religion procure en pareil moment. Quelques jours après, dans la basilique de Québec, un évêque fit l'éloge de Cartier. C'est pour cette raison que je me sens heureux de venir aujourd'hui à cette cérémonie de la pierre de la pierre angulaire de ce monument qui perpétuera la vie de Cartier, et je puis dire qu'aujourd'hui l'Eglise s'unirait avec l'Etat pour rendre hommage à Sir Georges-Etienne Cartier, l'un de nos grands chefs nationaux.»

L'Exposition anglo-américaine

(Service de la Presse Associée)

Londres, 3. — Le duc de Connaught a accepté le patronage de l'Exposition Anglo-Américaine qui aura lieu à Shepherd Bush en 1914. Le duc de Teck sera président, lord Curzon, lord Derby, lord Strathcona, lord Weardale, le lord-maire, sir Archibald Geikie, lord Rothschild, sir William Mather et sir Edward Poynter seront vice-présidents.

se frayait une place dans cette houle humaine.

